



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-147

PUBLIÉ LE 13 MARS 2023

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction générale

75-2023-03-13-00009 - Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00011 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature de la direction générale (1 page)	Page 3
75-2023-03-13-00011 - Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature aux directeurs de pôle d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris (1 page)	Page 5

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2023-03-13-00009

Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n'75-2022-07-05-00011 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature de la direction générale

Arrêté directeur modifiant l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00011 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature de la direction générale

**Le directeur général
de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur du 22 juillet 2020 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale,

Vu l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00011 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature de la direction générale,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le dernier paragraphe de l'article 1 de l'arrêté n°75-2022-07-05-0011 du 5 juillet 2022 est modifié comme suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florent BOUSQUIE, délégation et donnée à Mme Louise COUTURIE, cheffe de cabinet, à l'effet de signer au nom du Directeur général les ordres de missions et les pièces comptables de dépenses et de recettes relevant du cabinet. »

ARTICLE 2 : Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

13 MARS 2023



Nicolas REVEL

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2023-03-13-00011

Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature aux directeurs de pôle d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature aux directeurs de pôle d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris

**Le directeur général
de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 fixant la liste des directeurs de pôle d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature aux directeurs de pôle d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté ANA4012022080006 du 13 février 2023 portant nomination de Madame Anne LEFEBVRE en qualité de direction de la direction de l'audit, inspection, médiation et évaluation (DAIME)

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté n°75-2022-07-05-0013 du 5 juillet 2022 est modifié comme suit :

« Madame Laetitia BUFFET, directrice par intérim de l'audit, de l'inspection, de la médiation et de l'évaluation, », est remplacé par : « Madame Anne LEFEBVRE, directrice de l'audit, de l'inspection, de la médiation et de l'évaluation ; »

Le reste est sans changement.

ARTICLE 2 : Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

13 MARS 2023



Nicolas REVEL